

Image not found or type unknown



Délais pour indemnisation

Par **gardian84**, le **17/04/2013 à 19:10**

Bjr.Suite à un jugement , le service juridique de mon ancienne assurance doit "récupérer "une certaine somme auprès du vendeur du véhicule qui à engendrer une procédure auprès du tribunal (vices cachés et autres suite à un achat de ce véhicule).Le jugement date de janvier 2011 , après maintes relances et prises de renseignements , je ne sais quelle position adopter auprès de mon ancienne assurance.Celle-ci se renvoie " la balle " avec l'huissier.rnCelui-ci me dit que le vendeur du véhicule n'est pas solvable , mais je sais que cette personne possède une demeure dans laquelle il offre des chambres d'hôtes et autres (séminaires), ceci décrit un site internet !!!rn Quels suggestions pourriez-vous me donner ? Merci à vous.